L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 7 JUILLET 1871. | 44me Année—Vol. XLIV.

DUPUOY & LIBERT,
PROPRIÉTAIRES-IMPRIMEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 7 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Martin Bros, en No 18 de la rue de Chartres, Meubles et Rouleaux.

Par S. Lamarche, au No 62 de la rue de Chartres. — Articles de toilette, Habillements, Chaussures.

Par Hoffman, Martin & Co., au No 2 de la rue de Chartres,—Limonite, "Benzine" Articles de toilette, Confiserie et Mercerie.

Par Preston Brothers, rues Magazine, Gravier, etc., sur "Fulton Printing Office", en arrière, des rues Camp et Perdido.

Les Souscriptions en Louisiane

AU PROFIT DES

Victimes de la guerre en France.

Nos lecteurs trouveront dans les documents que nous reproduisons ci-dessous, le mémorandi de tout ce qui a été fait en Louisiane, pour venir au secours des victimes de la guerre en France. Les sommes envoyées par le bureau et provenant des souscriptions ordinaires ou manuelles, des bazars, des bals, des concerts, des conférences, etc., représentent environ trois cent cinquante mille francs.

La Louisiane, bien connue pour sa générosité envers toutes les infortunes, a répondu par des marques d'une libéralité sans précédent à l'appel qui lui est fait aujourd'hui. Nous n'avons pas besoin de rappeler, à nos amis, notre empressement à répondre aux appels qui lui ont été adressés en faveur des infortunes accumulées dans la mère patrie. Les résultats obtenus ont pleinement rempli l'attente des Français qui ont pris l'initiative de nos ventes; et le concours empressé qu'ils ont obtenu dans les différentes paroisses de l'Etat attestera la force et la sincérité des sympathies que la cause de la France avait excitées en Louisiane.

BUREAU DE LA SOUSCRIPTION
Au Fonds Patriotique Français.

Séance du 30 juin 18 71.

Présents: MM. F. Limet, J. Girod, L. Grandjean, E. Merrill, J. Touatre.

M. Limet, qui préside la séance en l'absence de M. A. Rochereau, président du bureau, expose que l'objet de la séance est de prendre connaissance du rapport du trésorier.

M. E. Mérill, trésorier, donne lecture de son rapport constatant que les sommes reçues s'élevant à la somme totale de $77,747 32.

Après vérification faite par les listes originales de souscription et les livres, le rapport est reçu et approuvé.

Sur la motion de M. Limet, des remerciements sont votés, au nom du bureau, au trésorier, M. Ernest Merrill, pour le zèle et l'activité dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa laborieuse mission.

M. Limet fait la motion de nommer un comité composé de dix personnes choisies parmi les souscripteurs actuellement en ville, lequel comité sera prié de vouloir bien vérifier les livres et les comptes du bureau afin d'attester l'exactitude du rapport présenté par le trésorier. La motion étant adoptée les personnes dont les noms suivent désignées pour composer ce comité: MM. Couteux, Bruticar, F. Laborde, G. Cavaroc, F. Large, Duplessis, Guillemet, Dudonnet, Trotot, E. Cheyronne.

Le Bureau s'ajourne *sine die*.

FRED'C LIMET,
Vice-Président.

J. TOUATRE, secrétaire.

RAPPORT DU TRÉSORIER

— de la —

Souscription patriotique française,

— en faveur des —

Victimes de la guerre, en France.

Recettes.

DATE.	NOMS.	MONTANT.
	L. Rocherau & Cie	$5,000 00
	H. Dessaux	1,000 00
	Bodet & Gueydan	1,731 30
	do	1,731 30
	Bodet & Gueydan	2,462 60
	do	2,462 60
	do	2,462 60
	F. Dumesnil	100 00
	F. Barbe	1,100 00
	J. Fiddy	1,100 00
	M. Berlo	1,100 00
	F. Barbe	1,100 00
	C. Lemonnier	1,100 00
	A. Maquaire	1,100 00
	J. Troost	1,100 00
	J. Troost	1,100 00
	C. Barès	1,100 00
	C. Barès	1,100 00
	Hébert & Raccourse	1,100 00
	partner	1,100 00
	L. E. Marchand	1,100 00
	do	1,100 00
	F. Limet	1,100 00
	F. Limet	1,100 00
	Ph. Michel	1,100 00
	Marchebœuf Antony	1,100 00
	Pelez et	1,100 00
	J. Perrodin (Opelousas)	1,100 00
	Jules Parma	1,100 00
	do	1,100 00
	John Smyrna	1,100 00
	L. Grand	1,100 00
	L. Grand	1,100 00
	D. Pochelu	1,100 00
	F. J. Texada	1,100 00
	J. Lecoeuge	1,100 00
	Joseph Girod	1,100 00
	Girod	1,100 00
	D. A. Chatrain	1,100 00
	Madame	1,100 00
	Léon Martin	1,100 00
	Institut	1,100 00
	Jean Ste Vigne	1,100 00
	E. Bergeron	1,100 00
	C. Caron, représentation franc que	1,100 00
	Recettes faites par M. Pomme	1,100 00
	Total	1,100 00
	Ad. Gesmar chez M. G. Dandelard	1,100 00
	Adolphe (Shreveport)	1,100 00
	H. Verges (Thibodeaux)	1,100 00
	Bonnecaze (St Jacques)	1,100 00
	J. Dormier do	1,100 00
	J. de Lys	1,100 00
	[illegible] F. Bayonne (de J. Baptiste)	1,100 00
	Jos. Fabre (Natchitoches)	1,100 00
	A. Baron (Houma)	1,100 00
	M. Lengelé et Petite à la Recherche	1,100 00
	do (Quartier Barras)	1,100 00
	H. Dupuy (Assumption)	1,100 00
	C. Lagroua (Pointe Coupée)	1,100 00
	Bonet & Gueydan (Nlle Iberie)	1,100 00
	Daniel & Bro (Nlle Iberie)	1,100 00
	J. Mouton (Nlle Iberie)	1,100 00
	D. Chauvin (Nlle Iberie)	1,100 00
	Bog. Fabre (Opelousas)	1,100 00
	Jos. Fabre (Opelousas)	1,100 00
	Jules Lyon (Port Gibson)	1,100 00
	Jules Lyon (Port Gibson)	1,100 00
	Madame (Nlle Iberie)	1,100 00
	M. Gillet (Pont Breaux)	1,100 00
	J. J. Mestrot (Nlle Iberie)	1,100 00
	P. Caudin (Napoléonville)	1,100 00
	F. Vergnes, membre d'une loterie	1,100 00
	Bonet & Gueydan	1,100 00
	Banque française de la Nlle Orléans	1,100 00
	Dupuy Bronsac	1,100 00
	Produit d'une Société Almoniere et de Lecture	1,100 00
	Bal donné à l'Opéra le 14 fév. 1871	1,100 00
	Quête à l'intérêt de Charles	1,100 00
	C. Mestrot, produit de sa recette	1,100 00
	Vente des vignettes "La France et la Civilisation"	1,100 00
	J. J. Mestrot (Nlle Iberie)	1,100 00
	Ad. Gesmar pour les Français	1,100 00
	F. Jacobs (Napoléonville)	1,100 00
	Produit du Bazar tenu à la Nlle Iberie	1,100 00
	Ph. Michel (Baton Rouge)	1,100 00
	Souscriptions mensuelles	1,100 00
	Total des recettes	$77,747 32

Compte suit:

En billets des Etats-Unis	$77,211 02
En or	536 30
Somme égale	$77,747 32

Certifié véritable.
Nlle-Orléans 30 juin 1871.

E. MERILH, Trésorier.

Balance.

Remises faites par le Comptoir G. de Clercq et Cie, l'entremise de M. Jean Rapprochi, de Paris, comme suit:

1870	10 Août 1 à 120	$4,000 00
Août	27 Août 1 à 120	2,000 00
Sept	27 Sept 1 à 120	2,000 00
	2,000 à 120	2,000 00
	27 2,000 à 120	2,000 00
Oct.	15 2,000 à 120	2,000 00
Nov.	15 2,000 à 120	2,000 00
Déc.	15 2,000 à 120	2,000 00
1871	2,000 à 120	2,000 00
Janv	2,000 à 120	2,000 00
	21,215 à 120	2,000 00
Fév	11 2,000 à 120 1/2	2,000 00
Mars	11 2,000 à 120 1/2	2,000 00
Juin	19 Fr. 17,500 à 5 45 120	3,000 00
	Remis à M. A. Rochereau à Pa.	
	No. pour ordre du Comité de Salut de St Mandrivin, Fr	
	11 juin 5 à 5 45 1/4	5,000 00
	Payé pour les dépenses suivantes:	
	Frais d'impression	25 00
	Remboursé par le Comité, en or	25 00
	F. Kastel, pour frais arrérés	3 00
	E. N. Peach, collecteur	50 00
	Total	$77,747 32

Comme suit:

En billets des Etats-Unis	$77,211 02
En or	536 30
Somme égale	$77,747 32

Certifié véritable.
Nlle-Orléans, le 30 juin 1871.

E. MERILH, Trésorier.

Les soussignés, réunis à la demande du Bureau de la souscription en faveur patriotique française en faveur des victimes de la guerre en France, félicitent avec y prie ceux-ci pour les livres tenus par M. E. Merilh, trésorier de Bureau, et les trouvé correcte en tous points. En certifiant également avoir vérifié avec les listes originales et en avoir constaté l'exactitude, et trouvé, en outre, que les sommes ci-dessus ont été réellement reçues et payées comme il est spécifié ci-dessus, et que le montant net reçu s'élève à la somme ci-dessus mentionnée, savoir: soixante sept mille sept cent quarante sept dollars et 32 cents.

F. B. BELLATORE,
F. LARGE,
C. COUTEUX,
F. TUJAGUE,
A. DUPOURRAT,
A. GUILLEMET,
F. LAMBERT.

Frais-Frais aux Vrais Gagneurs. — Nous avons reçu de M. E. R. Boehler, secrétaire de la Loge Bayard, des Chevaliers de Pythias, de la comédie des Pythiens pour le grand pique-nique qui aura lieu dimanche prochain, le 9 juillet, aux Petits Carrés. Il y aura une grande variété de bons Rafraîchissements pour les pratiques Chefs.

Le M. vous conseille de l'Acheter, le Baume Pectoral aux Myrrhe Indienne de Sophie Mackenzie.

Assortiment Mes 67, 77 et 69.—Voyez la liste des actions spéculées. Mort de R. H. Wilmot et de Jos. Kennedy, président et secrétaire de l'Association d'Assurance Mutuelle contre l'incendie de la Louisiane sur la Vie, No 120, rue Carondelet.

LES ELECTIONS EN FRANCE.

Les dépêches télégraphiques sur le résultat des élections du 2 juillet en France, tenant en considération d'une façon positive la question monarchique, ont produit un immense enthousiasme et excité au plus haut degré les sympathies pour la France. Nous avons reçu plusieurs télégrammes de plus amples détails, mais ils ne font que confirmer les premières dépêches. Nous publierons demain quelques nouveaux détails, mais aujourd'hui nous nous contentons de l'élection de Thiers, Rémusat, Casimir Périer, Duvergier de Hauranne, Lanfrey et Dufaure, qui, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, ont été nommés à la majorité de 100,000 voix.

Le télégramme d'aujourd'hui nous donne quelques renseignements partiels supplémentaires sur les élections du nord, dont nous avons déjà donné connaissance.

A Toulouse, Duportal, ministre de la justice, a été élu par 17 contre 11 voix. Duportal a été nommé député à l'Assemblée nationale, mais il a refusé. Il a démissionné.

A Paris, Jules Favre a été élu par 200,000 voix. Il a opté pour Paris.

Le général Trochu, nommé gouverneur de Paris et commandant en chef, partira immédiatement pour Paris; il y présidera l'empereur de quelques heures. Le maréchal MacMahon ce dirigera avec sa suite sur Paris."

Et je concevais, à cette occasion, l'ordre que voici :

"Camp de Châlons, 17 août 1870.

"Je vous nomme gouverneur de Paris et commandant en chef du camp retranché, chargée de pourvoir à la défense de la capitale. Dès mon arrivée à Paris, vous vous verrez investi de tous les pouvoirs qui vous lavent été dus par vos fonctions; mais d'ici là, pressé aujourd'hui par les événements, je ne veux pas retarder un instant votre mission.

"Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments d'amitié.

"NAPOLÉON."

Cette nuit-là, messieurs, dans la nuit du 16, l'arrivai aux Tuileries, auprès de l'impératrice régente. Je la trouvai pleine de fermeté, pleine de courage, mais exaltée et débitant de mots.—Mercredi.

—Général, me dit-elle, et je cite textuellement—les ennemis sont de l'autre côté de la Seine, ils s'avancent sur Paris. Il ne rentrerait pas vivant aux Tuileries.

—Madame, lui dis-je, je suis donc des ennemis de l'empereur! J'ai construit avec le prince Napoléon, avec le maréchal Magnan, avec l'une des premières armées qui formaient hier la ceinture de Châlons, j'ai considéré le retour de l'empereur dans cette zone de victoire, comme la seule chance de salut du gouvernement. Il est tel que j'ai pensé pouvoir faire échouer quelques projets de fuite, mais je déclare que je ne pourrai jamais faire échouer quelque projet de suicide.

L'impératrice reprenait que cet exposé était extrêmement à la réalité des faits. Le conseil des ministres ajouta qu'il était impossible que l'empereur rejoint le commandement, et que, dans ce cas, il ne lui restait plus qu'à prendre d'une main ferme le gouvernement.

L'empereur adopta ces vues.

Le prince Napoléon ajouta que, pour que l'empereur reçut le gouvernement avec quelques sécurités, il fallait qu'il fut un véritable accusé à la population de Paris, par un officier général qu'il y précédera, pendant le bombardement, et pendant l'armistice, normalement et militairement son arrivée qu'enfin, par suite de circonstances que le prince indique, l'étais Paris, me apparaissant désigné à remplir cette mission difficile.

L'empereur, se tournant vers moi, me demanda s'il me convenait de remplir cet office. Je lui répondis: Sire, dans la situation même de péril où est le pays, une révélation le précipiterait dans l'abîme. Tout ce qui pourra être fait pour défendre la population, le fera. Vous me demandez d'aller à Paris, de vous y annoncer, de prendre le commandement en chef; je ferai tout cela; mais il est bien entendu que l'armée du maréchal MacMahon va devenir l'armée de secours de Paris, ou nous allons à sa rencontre.

L'empereur acquiesça; le maréchal MacMahon avait déjà déclaré qu'il croyait que c'était là la véritable destination de son armée.

Cette conférence fut levée à onze heures et demie. Elle avait abouti à la convention dont voici les termes :

Le général Trochu, nommé gouverneur de Paris et commandant en chef, partira immédiatement pour Paris; il y présidera l'empereur de quelques heures. Le maréchal MacMahon se dirigera avec son armée sur Paris."

Et je concevais, à cette occasion, l'ordre que voici :

"Camp de Châlons, 17 août 1870.

"Je vous nomme gouverneur de Paris et commandant en chef du camp retranché, chargée de pourvoir à la défense de la capitale. Dès mon arrivée à Paris, vous vous verrez investi de tous les pouvoirs qui vous lavent été dus par vos fonctions; mais d'ici là, pressé aujourd'hui par les événements, je ne veux pas retarder un instant votre mission.

"Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments d'amitié.

"NAPOLÉON."

Cette nuit-là, messieurs, dans la nuit du 16, l'arrivai aux Tuileries, auprès de l'impératrice régente. Je la trouvai pleine de fermeté, pleine de courage, mais exaltée et débitant de mots.—Mercredi.

—Général, me dit-elle, et je cite textuellement—les ennemis sont de l'autre côté de la Seine, ils s'avancent sur Paris. Il ne rentrerait pas vivant aux Tuileries.

—Madame, lui dis-je, je suis donc des ennemis de l'empereur! J'ai construit avec le prince Napoléon, avec le maréchal MacMahon, avec l'une des premières armées qui formaient hier la ceinture de Châlons, j'ai considéré le retour de l'empereur dans cette zone de victoire